



Elargissement de poste sans consultation du salarié

Par **sadie_old**, le **24/09/2007** à **11:20**

Situation :
Je suis Assistante Relation Clientèle pour 1 société de VPC, je suis chargée de traiter toutes les demandes clients et prospects.
Or depuis 1 mois, la Direction m'a imposé de gérer le standard (suite à poste non remplacé).
Je prends donc tous les appels externes pour les transmettre à mes collègues (une trentaine).
MA QUESTION EST : est -ce que par rapport au paragraphe ci-dessous et qui correspond à l'extrait de mon contrat de travail, la direction a le droit de m'imposer cette charge de travail en plus ? Ou bien est-ce que celle-ci n'est pas distincte, un métier à part ?
Je ne sais pas vraiment, l'extrait ci-dessous est tellement vague, je n'arrive pas à l'interpréter...
Merci vivement pour votre aide !
A bientôt.
Mlle BELATRACHE.
Extrait de mon contrat :
"Le salarié exercera les fonctions d'Assistante Relation Clientèle, cette définition étant bien entendu évolutive tant dans le temps que dans l'entier périmètre que représente la fonction d'Assistante Relation Clientèle ".
/i